

AAA
Société par actions simplifiée
au capital de 108 133 euros
Siège social : 409 avenue Jean JAURES
51190 AVIZE
901333336 RCS REIMS

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 15 AVRIL 2024

Chaque associé a été convoqué par voie électronique en date du **27 mars 2024**.

Le 15 Avril 2024, à 14h30, les associés de la Société AAA se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, 409 avenue Jean JAURES 51190 AVIZE, sur convocation faite par courrier électronique le **27 mars 2024**.

Emmanuel TURPIN préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Johanna STEPHEN et Fabrice AGRAPART, présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Johanna STEPHEN.

Le Président de Séance, les Scrutateurs et le Secrétaire forment le bureau de l'assemblée.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Sont présents ou ont donné pouvoir :

- la SARL A Prunelle possédant 51 000 actions de type A et 5 100 000 droits de votes
- Johanna STEPHEN possédant 9 000 actions de type A et 900 000 droits de votes
- HetSon A Holding possédant 40 000 actions ordinaires et 4 000 000 droits de votes et ayant transmis son vote par correspondance préalablement à l'Assemblée générale,
- Monsieur et Madame MOREAU Denis et Virginie possédant 667 actions ordinaires et 667 droits de votes et ayant transmis son pouvoir par correspondance

Sont présents 100 667 actions et 10 000 667 droits de votes soit 82,42 % des actions et 97,91 % des droits de votes.

Le Président de Séance constate que le quorum prévu par l'article 27-2 des statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président de Séance dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ;
- les formulaires de vote par correspondance ;



- le rapport du Conseil d'Administration ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Conseil d'Administration à l'assemblée ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président de la Société à l'assemblée ;

Le Président de Séance rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du Rapport du Président du Conseil d'Administration
- Approbation des comptes annuels clos le 31 décembre 2023
- Quitus au Président et au conseil d'Administration
- Affectation du résultat au 31 décembre 2023
- Approbation des conventions réglementées
- Nomination d'un membre du conseil d'Administration
- Approbation de l'enveloppe de jetons de présence au Conseil d'Administration
- Pouvoir en vue des formalités

Le Président de Séance donne lecture du rapport du Conseil d'Administration ;.

Cette lecture terminée, le Président de Séance ouvre la discussion.

PREMIÈRE RÉSOLUTION - APPROBATION DU RAPPORT DU PRÉSIDENT

Après avoir entendu la lecture du rapport du Président du Conseil d'Administration, l'assemblée générale approuve le contenu de ce rapport.

Cette résolution, soumise au vote, est l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

DEUXIÈME RÉSOLUTION - APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE

31 DÉCEMBRE 2023

Après avoir entendu la lecture du rapport du Président du Conseil d'Administration, l'assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice social clos au 31 décembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, faisant ressortir un résultat déficitaire de - 70 580,07 euros

Cette résolution, soumise au vote, est l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

TROISIÈME RÉSOLUTION - QUITUS AU PRÉSIDENT ET AU CONSEIL

D'ADMINISTRATION

Après avoir entendu lecture du rapport du Président du Conseil d'Administration, l'assemblée générale, en conséquence de ce qui précède, donne quitus entier et sans réserve aux membres du

Conseil d'Administration et au Président de la société dans l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, soumise au vote, est l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

QUATRIÈME RÉOLUTION - AFFECTATION DU RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2023

Après avoir entendu la lecture du rapport du Président du Conseil d'Administration, l'assemblée générale approuve et prend acte que le résultat déficitaire de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 s'élève à la somme de -70 580,07 euros.

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat en report à nouveau dans la totalité soit - 70 580,07 euros en report à nouveau.

En conséquence, le solde du poste « report à nouveau » est porté de -172 665,97 à -243 246,04 euros.

Cette résolution, soumise au vote, est l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

CINQUIÈME RÉOLUTION - APPROBATION DES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Après avoir entendu lecture du rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conventions réglementées visées à l'article L233-3 du code de commerce, l'assemblée générale décide d'approuver les conclusions de ce rapport et les conventions qui y sont mentionnées

Cette résolution, soumise au vote, est l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

SIXIÈME RÉOLUTION - NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL

D'ADMINISTRATION

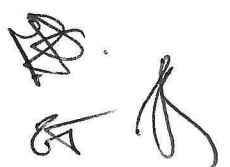
L'Assemblée générale a reçu une candidature pour le conseil d'administration :

Madame Johanna STEPHEN, directrice commercial demeurant à Reims.

L'assemblée met aux voix cette candidature.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité. L'administrateur est élu à 100% pour une durée de 3 ans.

SEPTIÈME RÉOLUTION - APPROBATION DE L'ENVELOPPE DE JETONS DE PRÉSENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Après avoir entendu la lecture du rapport du Président du Conseil d'Administration, l'assemblée générale décide de porter à 24 000 euros le montant annuel des jetons de présence qui sera réparti entre les membres du Conseil d'Administration en tenant compte notamment du travail développé par chaque membre et de l'absentéisme, conformément aux règles édictées par le règlement intérieur du Conseil d'Administration.

Cette résolution, soumise au vote, est l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

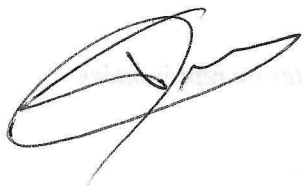
HUITIÈME RÉSOLUTION - POUVOIR EN VUE DES FORMALITÉS

En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, l'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal, à l'effet d'effectuer toutes les formalités requises par la loi nécessaires à la mise en oeuvre des résolutions qui précèdent.

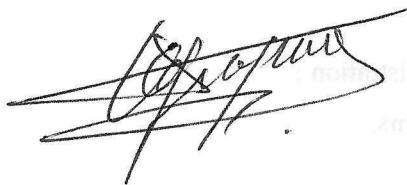
Cette résolution, soumise au vote, est l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de Séance déclare la séance levée à 16h00.

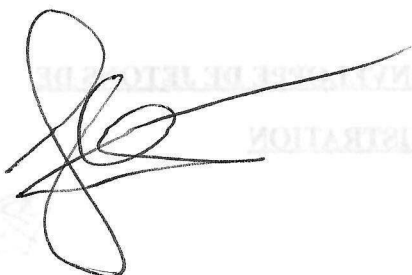
Emmanuel TURPIN



Fabrice AGRAPART



Johanna STEPHEN



Ezio L FABIANI

Absent

Kristofer RUSCON représentant de la société HetS AB

Vote par correspondance - formulaire joint

Olof LARSSON représentant de la société LEOETT AB

Absent

Denis MOREAU

Pouvoir transmis à Emmanuel TURPIN



Virginie MOREAU

Pouvoir transmis à Emmanuel TURPIN

